

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certaines barres en acier inoxydable originaires de l'Inde

(Réglementation anti-subsidations)

Avis 2022/C 245/12 – [JO C245 du 28.06.2022](#)

En application du règlement d'exécution (UE) 2017/1141 de la Commission du 27.06.2017¹, un droit compensatoire définitif a été institué sur les importations de certaines barres en acier inoxydable originaires de l'Inde.

Aucune demande de réexamen dûment étayée n'ayant été déposée à la suite de la publication d'un avis d'expiration prochaine², la Commission annonce que la mesure compensatoire mentionnée ci-dessus expirera le 29.06.2022.

1 [JO L 165 du 28.6.2017](#)

2 [JO C 390 du 27.9.2021](#)